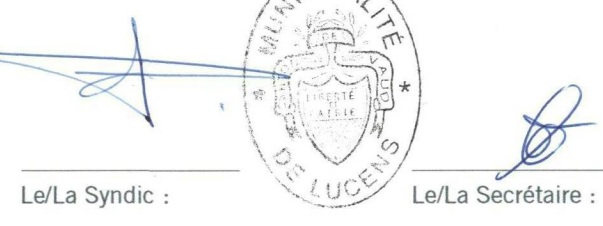
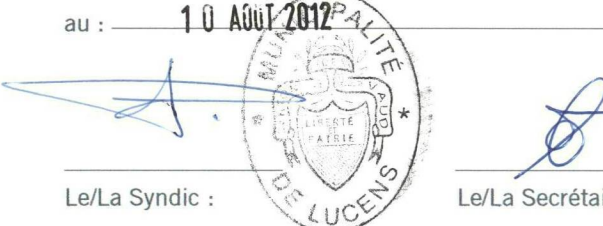


PLAN SPECIAL DU CENTRE

PLAN D'AFFECTATION ET D'IMPLANTATION

0 50m ECHELLE 1:1000

1	2
Approuvé par la Municipalité de Lucens dans la séance du : 21 OCT. 2013	Soumis à l'enquête publique, du : 12 JUL. 2012
Le/La Syndic : 	au : 10 AOUT 2012 Le/La Syndic : 
3	4
Adopté par le Conseil communal dans la séance du : 28 OCT. 2013	Approuvé préalablement par le Département compétent le : 30 JAN. 2014
Le/La Président : 	Le/La Chef de Département : 
5	
Entré en vigueur, le : 17 juillet 2015	

Novembre 2013
0978A.AFFECT_IMPLANT.1000-131111.LOL.cro

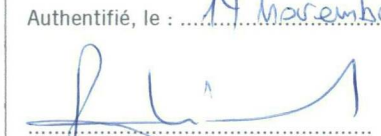
urbaplan

LEGENDE

- périmètre du plan d'affectation et d'implantation
- zone du site protégé construit
- zone de protection des abords du château
- zone du centre
- zone naturelle protégée
- aire forestière
- lisière selon levé du 8 juin 2006 et du 1er avril 2009
- limite des constructions à l'aire forestière
- radiation du plan d'extension du quartier de la Grand'Rue
- périmètre de constructions existantes
 - bâtiment protégé
 - bâtiment à conserver ou à démolir et reconstruire
 - bâtiment altérant le site
- nouveau périmètre de constructions
 - rez
 - rez + 1 étage
 - rez + combles
 - rez + 1 étage + combles
 - rez + 2 étages + combles
- périmètre libre à caractère de verdure
- périmètre libre à caractère de verdure protégé
- périmètre libre à caractère urbain

A titre indicatif

note selon le recensement architectural du canton de Vaud
(pour les zones "du site protégé construit" et "de protection
des abords du château")

Plan établi sur la base des données cadastrales du 5 novembre 2013
fourni par :
Bureau techniques PIERRE-ANDRE NICOD SA
IngénieursEPF-SIA et géomètres officiels
1510 Moudon
Authentifié, le : **14 novembre 2013**

Signature

